Rechercher	Ok	1

ACCUEIL QUI SOMMES-NOUS EVÉNEMENTS FORUM BULGARIE CONTACT

Vous êtes ici : Bulgaria-France > articles et interviews > Condamnation à mort des infirmières > Le procès

Infirmières bulgares

- Condamnation à mort
- Le procès

[Le comité de soutien Bulgaria-France a pris fin le 26 juillet 2007.]

Après la libération

Connaître la Bulgarie

- Bulgarie
- Culture
- Histoire
- Musique
- PhotosTourisme
- Traditions

Utile

- Adresses en France
- Adresses en Bulgarie
- Apprendre le bulgare
- Ecoles bulgares
- Investir en Bulgarie
- Implantations françaises et étrangères
- Partenariats
 Bulgarie-France
- Liens web

Divers Bulgarie

- Faits divers
- Kaléidoscope
- Partagez votre opinion
- Union européenne

Services

- Petites annonces
- Lettre d'informations

L'État de droit, un défi pour la Libye ?



Le procès principal des accusés en Libye

Historique \ Soutiens \ Mobilisations \ Compléments \ Divers

Cinq infirmières et un médecin bulgares, ainsi qu'un médecin palestinien et huit Lybiens ont été arrêtés en Libye le 09 février 1999, accusés d'assassinat prémédité pour avoir provoqué "une épidémie par injection de produits contaminés par le sida à 393 enfants dont 23 sont déjà décédés" à l'hôpital pour enfants al-Fateh à Benghazi.

Les Libyens ont été acquittés, le docteur bulgare Zdravko Georgiev a été condamné à quatre ans de prison.



Christiana [Kristiyana] Valcheva



Valia Georgieva Chervenjashka



Nassya Stoitcheva Nenova



Valentina Manolova Siropulo



Snezhana Ivanova Dimitrova



Ashraf Ahmad Jum'a

Historique des événements

Ils ont été condamnés à mort le 6 mai 2004.

En 1998, à Benghazi, Libye, des enfants libyens sont trouvés porteurs du virus du SIDA. Le 9 février 1999, la police arrête, sans mandat, de nombreux professionnels de la santé, travaillant en Libye. La majorité des détenus sera ensuite relâchée, à l'exception de cinq infirmières bulgares et d'un médecin palestinien. Les autorités les accusent d'avoir sciemment transmis le virus du SIDA à 426 des enfants à l'hôpital où ils travaillaient comme coopérants.

Février 2004 : les accusés étrangers déclarent aux délégués d'Amnesty International que des aveux leur ont été extorqués sous la torture et qu'ils s'étaient ensuite rétractés en arguant de la coercition.

06 mai 2004, le tribunal pénal de Benghazi acquitte les neuf médecins libyens, condamne un médecin bulgare à 4 ans d'emprisonnement et condamne à la peine de mort pour dissémination délibérée du virus, cinq infirmières bulgares et un médecin palestinien.

Des experts scientifiques de renom, tel le Professeur Luc Montagnier, découvreur du virus du SIDA, qui a témoigné devant le tribunal libyen, ont exclu la possibilité de contamination délibérée, compte tenu des circonstances de fait : certains enfants ont été contaminés avant même que les accusés commencent à exercer dans l'hôpital. Un grand nombre d'enfants n'ont jamais été soignés au sein des services dans lesquels les accusés ont travaillé.

Les accusés sont les boucs émissaires du manque d'hygiène dans l'hôpital et du manque de produits de première nécessité, conséquences des défaillances du système hospitalier libyen.

Un recours à l'encontre de la condamnation à mort a été introduit devant la Cour suprême de Libye. L'association humanitaire Avocats Sans Frontières-France (A.S.F.) décide d'apporter son concours à ce dossier.

27 avril 2005. Première audience en Appel reportée au 10 mai puis 17 mai et au 24 mai 2005.

25 mai 2005. Visite à Tripoli organisée spécialement en vue du procès par Bénita Ferrero-Valdner, commissaire européen aux relations extérieures et le 28 mai par Georgui Parvanov, Président de la République de Bulgarie.

31 mai 2005. La Cour de Cassation reporte le jugement au 15 novembre 2005, où elle infirmera ou confirmera la condamnation à mort, exécutoire alors dans les 60 jours.

02 juin 2005 – Article dans ©Libération : « Boucs émissaires du sida libyen » En prison depuis plus de six ans, cinq infirmières bulgares et un médecin palestinien attendent leur exécution, accusés d'avoir sciemment inoculé le VIH. Enquête en Libye, où le pouvoir demande pour les libérer une compensation financière (note complémentaire : équivalente à celle versée par la Libye pour indemniser les parents des victimes des 2 attentats aériens où la Libye a été reconnue coupable).

30 septembre 2005. Radoslav Gaidarski, ministre bulgare de la Santé, s'est adressé à Marc Danzon, directeur du bureau régional de l'Europe de l'organisation internationale OMS (World Health Organization) d'intervenir dans les négotiations concernant le sort des infirmières bulgares. Ce dernier en a fait part à monsieur Philippe Douste-Blazy. (Source BTA).

La sentence est attendue pour le 15 novembre 2005.

Mardi 15 novembre 2005, la Cour suprême de Libye a décidé de reporter au 31 janvier 2006 sa décision sur la recevabilité de l'appel des cinq infirmières et du médecin condamnés à mort.

22 décembre 2005. La Cour suprême de Libye vient d'annoncer qu'elle statuerait le jour de Noël, le dimanche 25 décembre, sur le sort des cinq infirmières bulgares et du médecin palestinien condamnés à mort.

25 décembre 2005. La cour suprême de Libye a renvoyé le procès vers la cour pénale de Benghazi. Le représentant de l'association des parents d'enfants infectés a déclaré qu'il garde confiance en la justice libyenne. Un des parents d'enfants a manifesté contre cette décision qu'il a trouvée injuste.

Maître Hary Haralambiev, l'un des avocat des infirmières bulgares a déclaré être satisfait, car ceci signifie que c'est un indice que la justice lybienne se sent libre. Sa première demande, at-il ajouté, sera d'obtenir que les conditions d'emprisonnement des infirmières soient améliorées. Sources BTA/AFP. De nombreux médias français ont évoqué ce procès.

23 avril 2006. Le procès devrait recommencer à partir du 11 mai à Tripoli. D'après le ministre adjoint des affaires étrangères, monsieur Feim Tchaoushev, interwievé par Darik Radio le 22 avril 2006, les signes sont optimistes concernant la libération des infirmières bulgares vers le mois de septembre 2006.

11 mai 2006. Les nombreuses personnalités des domaines politiques, juridiques, économiques, hospitaliers, associatifs, etc... en Bulgarie, en France, aux Etats-Unis, en Libye et partout ailleurs ont exprimé le souhait d'une issue favorable et la libération des accusés la plus rapide possible.

Le procès a été reporté au 13 juin.

13 juin 2006. Le procès est reporté au 20 juin 2006. Le juge a indiqué que les séances auront lieu chaque semaine.

20 juin 2006. Le tribunal de Tripoli a accepté de joindre au dossier le témoignage de Smilyan Tachev. Le juge décidera en juillet si il accepte de procéder à une nouvelle expertise médicale. L'avocat libyen de la défense, Osman Bizanti a demandé qu'elle soit effectuée par une équipe internationale.

L'avocat bulgare de la défense, Yalnuzov, a déclaré devant le juge que, malgré la relaxe des officiers libyens accusés de torture, la violence exercée sur les infirmières bulgares a une importance primordiale dans ce procès. Concernant la demande de Yalnuzov pour une expertise sur les séquelles corporelles, le tribunal a demandé des détails sur les violences subies, afin que la défense bulgare prouve l'existence réelle de la torture. L'avocat Bizanti a du motiver également devant le juge la demande de joindre le témoignage de dix Libyens. Les infirmières ont réclamé la sortie de la salle de leur tortionnaire le colonel Misheri. L'association des enfants libyens infectés du virus de SIDA a fait savoir qu'elle porte plainte contre le professeur Luc Montagnier et contre l'Italien Colizzi au sujet des conclusions de leur expertise sur l'épidemie. Son Président Idris Laga a déclaré que les pourparlers avec le Fonds International Benghazi avec son association sont au point mort.

Source[bg] \rightarrow BTA/Netinfo.bg (bg)

04 juillet 2006. Trois témoins à charge, des parents d'enfants victimes de la contamination, ont été entendus par le tribunal, livrant des témoignages très émouvants.

25 juillet 2006. La défense a été déboutée de sa demande d'une nouvelle expertise concernant la transmission du virus du sida. Maître Osman Bizanti aura le droit de presenter un resumé de la déposition des témoins lybiens. Le Président de l'association des enfants

malades, Idris Laga doit se rendre en Europe et notamment en France. Laga s'est adressé aux Avocats sans Frontieres, et aux Medecin sans frontieres pour leur indiquer qu'ils agissent sans connaître l'affaire et sans avoir accès aux documents. Source ©Focus

08 août 2006. Le tribunal a de nouveau rejeté une demande de la défense de libérer sous caution les accusés, incarcérés depuis 1999. L'avocat de la défense, Me Othmane al-Bizanti, a mis en doute ces conclusions. Il a rappelé que la maladie avait auparavant été diagnostiquée chez trois infirmières de l'hôpital, dont une libyenne et une pakistanaise.

S'appuyant sur des déclarations d'experts internationaux, dont le co-découvreur du virus du sida, le professeur français Luc Montagnier, la défense soutient que l'épidémie était due aux mauvaises conditions d'hygiène.

Le tribunal a rejeté sa demande d'une contre-expertise internationale sur les conditions de propagation du virus.

29 août 2006. Le procureur a requis la peine de mort.

05 septembre 2006. Le réquisitoire de la peine de mort ne préjuge pas de l'issue du procès qui doit se poursuivre.

La France, tout comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, est totalement solidaire de la Bulgarie dans le procès en cours. Elle souhaite la libération des infirmières bulgares, ainsi que du médecin palestinien.

21 septembre 2006. A la suite d'un malaise l'avocat de la défense Osman Bisanti a été hospitalisé peu avant le procès. Ainsi il n'y a pas eu de plaidoirie de la part de l'avocat des infirmieres bulgares.

L'avocat bulgare Plamen Yalnuzov a exprimé sa volonté de plaider en même temps que son collègue libyen à la prochaine audience le 31 octobre 2006.

13 octobre 2006. Lors de sa visite à Paris M. Sergueï Stanichev, premier ministre de la république de Bulgarie s'est entretenu avec M. Jacques Chirac. Ils ont évoqué le procès des infirmières bulgares en Libye.

26 octobre 2006. M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères a confirmé que des enfants libyens malades du sida sont accueillis dans plusieurs villes européennes où ils suivent des traitements liés à leur maladie. 150 d'entre eux sont accueillis dans des hôpitaux à Paris, Strasbourg, Toulouse et Montpellier. Ce programme a une vocation essentiellement humanitaire. Nous espérons toutefois qu'il pourra contribuer à susciter, au sein des familles et de l'opinion publique libyennes, un climat plus favorable à une solution conforme aux attentes de la communauté internationale s'agissant du sort des infirmières bulgares et du médecin palestinien, a-t-il ajouté.

Source Ministère des Affaires étrangères.

31 octobre 2006. Pendant sept longues heures la Cour a entendu les plaidoiries des avocats des infirmières bulgares. Ceci, après que les autres parties du procès ont voulu se prononcer sur les plaidoiries des thèses défensives dans la salle judiciaire. L'avocat des accusées bulgares, Osman Bizanti, a plaidé près de deux heures en défense de ses clients. Le procès reprendra le 04 novembre 2006. *Source BTA*.

02 novembre 2006. 114 lauréats du prix Nobel ont écrit une lettre ouverte au colonel Mouammar Kadhafi, publiée sur le magazine scientifique international "Nature".

04 novembre 2006. Les plaidoires ont eu lieu. Le verdict sera connu le 19 décembre 2006.

06 décembre 2006. D' après une expertise publiée sur la revue scientifique britannique *Nature* réalisée sur l'analyse d'échantillons prélevés sur 44 enfants infectés, il a pu être déterminé que les infections avaient commencé au sein de l'hôpital bien avant l'arrivée des infirmières et du médecin en mars 1998. Ces infections sont dues à un virus unique courant en Afrique occidentale. Or, la Libye abrite de nombreux ressortissants originaires de cette région de l'Afrique, notent les scientifiques.

15 décembre 2006. 500 000 euros supplémentaires sont alloués par la Commission européenne pour « continuer à soutenir la Libye dans son combat contre l'épidémie de sida à Benghazi ».

19 décembre 2006. Le verdict du tribunal de Libye : CONDAMNATION A MORT !! Leur défenseur maître Bisanti a annoncé qu'il fera appel dans les 30 jours. L'avocat lybien a declaré :" « On va étudier les motivations du tribunal pour comprendre si il s'agit d'une erreur ou d'une incompréhension des faits. »

Sources

☑ mediapool.bg
☑ Le Nouvel Obs

Janvier 2007. Mouammar Kadhafi a nommé un nouveau ministre de la justice. D'après le journal *Al Quds Al Arabi* édité à Londres ce changement pourrait avoir une influence sur le sort des infirmières bulgares et du médecin palestinien.

29 janvier 2007. D'après une interview réalisée le 27 janvier le quotidien bulgare 24Tchsassa (24 heures) Mouammar Kadhafi Seif el-Islam, l'un des fils du colonel Kadhafi, aurait déclaré que les infirmières bulgares ne seraient pas condamnées à mort à condition qu'une indemnisation soit versée au profit des enfants libyens touchés par le virus du sida et leurs

30 janvier 2007. Le 12 mars les infirmières bulgares sont comparues pour répondre de "calomnie à l'égard de policiers libyens" dans le cadre d'un deuxième dossier ouvert contre elles. Le jugement sera prononcé le 22 avril 2007. Le verdict est reporté au 29 avril 2007, puis la date a été fixée au 27 mai 2007. Dimanche 27 mai 2007, l'acquittement a été prononcé dans le cadre de ce procès secondaire.

16 février 2007. L'appel a été interjeté. Le dossier sera réexaminé par le Conseil suprême judiciaire qui a le dernier mot dans cette affaire : il peut décider de confirmer la condamnation à la peine capitale ou prendre une autre décision.

Lire → d Le Nouvel Obs

Le 20 juin 2007 à Tripoli la Cour de cassation a confirmé la peine de mort pour les infirmières bulgares et le médecin palestinien (devenu bulgare récemment). Le verdict devrait être rendu le 11 juillet 2007, des tractations sont en cours.

Le 11 juillet 2007 le verdict de condamnation à mort a été confirmé par la Cour Suprême de Libye. Le Haut Conseil de justice s'exprimera lundi 16 juillet 2007. Les tractations continuent. © Le Nouvel Obs

17 juillet 2007. Le Haut Conseil de justice de Libye a commué la peine de mort en condamnation de prison à vie.

haut de page

Actions en France, en Europe et dans le monde

15 septembre 2005. Notre association Bulgaria France a proposé, conjointement avec l'association Solidarités Franco-Bulgares d'écrire à M. l'ambassadeur de Libye à Paris pour que les avocats de l'Association des Avocats sans Frontière-France (A.S.F.) puissent obtenir leurs visas pour se rendre en temps utile en Libye au procès des officiers de police accusés de les avoir torturées.

08 novembre 2005. L'association ECPM - Ensemble Contre la Peine de Mort - organise deux manifestations pour la libération des infirmières bulgares et du médecin palestinien condamnés à mort en Libye :

- samedi 12 novembre 2005 à 12h00 à Bruxelles
- lundi 14 novembre 2005 de 17h à 19h à Paris

14 novembre 2005 à Paris devant le Centre Pompidou

La conférence de presse et le rassemblement pour obtenir la libération des infirmières bulgares organisés à Paris le 14 novembre 2005 par Ensemble contre la peine de mort (ECPM), ASSOBG (Association des étudiants bulgares en France) avec l'appui de l'Observatoire marocain des prisons, Avocats sans frontières France, l'APCS (Association pour la promotion des carrières sanitaires), Bulgaria-France et le Festival des Libertés (Bruxelles) a réuni de nombreux médias, tels que AFP, TF1, France2, France3 RTL, Europe1, RFI, BTA, Darik Radio, BBC, Deutshe Welle et autres.

05 janvier 2006. Visite en Libye du ministre Douste-Blazy.

Il a exposé devant les autorités libyennes le projet de participation française à l'amélioration des soins apportés aux enfants de Benghazi contaminés par le sida.

La France est le pays dont la solidarité a été la plus forte. Phrase exprimée le 13 janvier 2006 par son excellence madame Irina Bokova, ambassadeur de Bulgarie.

Source: www.diplomatie.gouv.fr

Jeudi 26 janvier 2006 ainsi que l'avait proposé monsieur Douste-Blazy, une équipe médicale française part en Libye examiner les enfants contaminés et mettre en place une formation des soignants.

Source ©APM/infirmiers.com

Lundi 06 février 2006. "Le dispositif est ficelé".

« Il tourne autour de trois axes : la France va accueillir les enfants les plus touchés. Elle comptait en prendre trente, mais cela générait trop de frustrations, ce sera donc finalement une centaine. Les trente premiers arriveront début mars, avec chacun, deux membres de leur famille qui seront pris en charge par un grand groupe hôtelier. Ensuite, elle va mettre à niveau les installations hospitalières de Benghazi et enfin former son personnel, des médecins aux infirmières en passant par les laborantins qui manquent cruellement d'expérience face à cette maladie. L'objectif avoué est simple : que tout le monde arrête de souffrir, les enfants, les familles et bien sur les infirmières. Article paru sur ©RTL.fr

Mercredi 08 février 2006. Note de bulgaria-france.

Actuellement les diplomaties françaises, bulgares et européennes se dirigent vers une solution. Dans ce cadre, tous les négociateurs ont exprimé leur volonté de rester dans la discrétion afin que leurs actions soient menées avec succès.

Jeudi 09 février 2006.

- A) Date anniversaire de l'emprisonnement des infirmières bulgares et du médecin palestinien.
- B) Le Sénat de Belgique adopte à l'unanimité la résolution relative à la menace d'exécution

capitale des prisonniers.

Source Sénat de Belgique.

Lundi 13 février 2006. Réunion du Fonds International Benghazi de solidarité et de l'Association des parents des enfants libyens contaminés par le virus de Sida. Il a été decidé que chaque patient puisse avoir le droit d'etre examiné et soigné dans cinq hopitaux en Europe : à Rome et à Florence en Italie et trois à Paris. La procedure à commencé par l'envoi de 34 enfants en Italie. Cent autres arriveront en France, dont le sejour sera financé par le gouvernement français et par le Fonds. L'étape suivante sera l'etablissement de la liste définitive des malades, certifiée par une institution officielle lybienne. Il a été discuté egalement de la construction et du fonctionnement d'un centre d'aide à Benghazi (Libye). Du personnel qualifié en technologies de pointes est présent sur place et les médicaments sont assurés pour l'année 2006. Dans le cadre d'un partenariat international, il y a des propositions concrètes émanant de plusieurs pays.

Le president des parents, Idris Laga, a souligné à nouveau qu'il y a deux tragédies, celle de 430 enfants malades et celle des infirmiéres bulgares et du medecin palestinien qui doivent trouver rapidement une issue positive.

Note:

le Fonds international de Benghazi (non gouvernemental) est composé du Conseil d'Administration suivant :

- 1) Union Européenne Marc Pierini, dirigeant de la délégation de la Communauté Européenne à Tunis.
- 2) Etats Unis professeur Mark Klein de l'Université de médecine de Houston.
- 3)Libye Abdul Fatah Al-Shibani répresentant du croissant rouge libyen.
- 4) Bulgarie Docteur Ivan Tchomakov, maire de Plovdiv, président de l'union pour le developpement des relation bilatérales avec la Libye.

Sources: Netinfo.bg/BTA/Jana

Vendredi 17 février 2006. Le Conseil des Ministres bulgare a octroyé 250 000 levas (125 000 euros) complémentaires pour couvrir les frais de la défense des cinq infirmieres bulgares dans le procès principal [Parmi les défenseurs : maître Othman al-Bizanti avocat libyen et Maitre Yalnuzov avocat bulgare. NDLR]et dans les autres demandes de procès civils. Une partie de l'argent servira également pour financer la défense dans le procès en civil contre des officiers libyens pour torture [Il s'agit du deuxième procès dans lequel interviennent les Avocats Sans Frontieres de France. NDLR]. Les moyens mis en oeuvre sont assurés par le budget de l'état pour l'année 2006 et serviront à régler les taxes, les traductions, les honoraires et autres frais.

Actuellement sont en cours également les demandes en civil des parents des enfants libyens contaminés et decédés. Les demandes au civil des infirmières bulgares contre les officiers libyens suivent leur cours. En 2005 le gouvernement bulgare avec deux ordonnances a assuré 300 000 euros (600 000 levas) pour le procès principal et les annexes.

Souce: Gouvernement bulgare

06 juin 2006. D'autres enfants Lybiens infectés du virus de Sida, vont être accueillis dans les hôpitaux français et italiens pour avoir des soins. Certainement tous les enfants arriveront en Europe avant le commencement du procès des infirmieres bulgares le 13 juin 2006 à Tripoli (Libye).

Sources ©Lybie today et & Standart

13 juin 2006. A l'initiative de monsieur J.P. Eberlin, membre honoraire de notre association Bulgaria France une conférence de presse au Parlement Européen à Strasbourg à eu lieu afin de présenter aux Français et aux médias la situation. Madame GUY-QUINT députée Européen, monsieur Ivan PETKOV représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe étaient présents.

26 juin 2006. Le parlement européen de Strasbourg met en place l'édition et la distribution de cartes postales avec la photo des accusés pour qu'elles soient envoyés en signe de soutien.

20 décembre 2006 à Mulhouse.

Bulgaria-France a organisé un concert de soutien à l'église Sainte Marie - Centre Ville - 13, rue du Couvent à Mulhouse (68).

Entrée libre.

Musiques traditionnelles bulgares arrangées et interprêtées par Dimitar Gougov et son trio *Boya*, accompagné par la chorale *Béla Rado* de Karlsruhe (Allemagne).

18 janvier 2007.

Résolution commune du parlement européen. Parlement européen

29 janvier 2007. M. Barroso, président de la Commission Européenne, en réponse à un courrier adressé par monsieur Consigny, président de l'Alliance France-Bulgarie, a confirmé que la Commission participe activement aux consultations politiques en cours avec le gouvernement de Libye et que, par ailleurs un représentant de la Commission exerce la fonction de Président du Fonds International pour Benghazi visant à recueillir les contributions des donateurs en vue d'assurer une assistance aux enfants victimes de l'infection

Jeudi 08 mars 2007 à Paris, au Centre culturel bulgare

Une conférence a été organisée par :

- Institut des Hautes Études pour le développement de la culture, de la science et de la technologie en Bulgarie,
- Association des médecins bulgares et des professions médicales en France "Amitié Médicale France Bulgarie",
- Association les Amis de l'Espace Culturel Bulgare à Paris AECBP,
- Comité national de soutien "Les enfants d'Hippocrate",
- Association Nationale des Infirmiers et Infirmières Diplômées d'État ANFIIDE,
- Groupement d'Intérêt Professionnel en Soins Infirmiers GIPSI,
- Alliance France Bulgarie,
- Nous-mêmes, Association Bulgaria France.

Un compte rendu a été publié sur 🗗 Radio JudaïquesFM

Il a été décidé de créer une Fédération d'associations afin d'avoir plus d'incidence vis à vis du gouvernement, des institutions et des médias.

16 mars 2007. Strasbourg. René van der Linden, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a indiqué avoir reçu des centaines de lettres de soutien faisant suite au nouveau procès des infirmières bulgares et du médecin palestinien.

« Je suis profondément ému par ces lettres de représentants de la profession d'infirmière, d'ONGs mais aussi de personnes agissant isolément en provenance du monde entier, et je regrette sincèrement de ne pas être en mesure de répondre individuellement à chacun et chacune. Cette immense expression de solidarité d'une telle ampleur est la meilleure illustration de la terrible injustice à laquelle sont soumis les infirmières et le médecin. Je trouve d'autant plus choquant que, après avoir été condamnés à mort sur la base d'un procès fondamentalement entaché d'irrégularités et après avoir été torturés, les infirmières et le médecin doivent maintenant faire face à des procédures en diffamation intentées par leurs tortionnaires. Tout le monde sait que les infirmières et le médecin sont innocents et il est grand temps qu'ils soient libérés. » Source Conseil de de l'Europe

08 avril 2007. L'ancien ministre Jack Lang par une démarche de « souci des droits de l'hommes » s'est rendu en Libye et a été reçu par le chef de l'Etat libyen Mouammar Khadafi auprès duquel il a plaidé pour la libération des cinq infirmières et du médecin palestinien. Source : liberation.fr

12 avril 2007. Lors de son discours à Toulouse, monsieur Sarkozy a évoqué le cas des infirmières bulgares "Il se veut le défenseur des femmes à travers le monde et...exige la libération des infirmières bulgares condamnées à mort en Libye." www.lourdes-infos.com

19 avril 2007. Tous les groupes du Parlement européen se sont remobilisés jeudi matin à l'initiative de Graham Watson, le président des Libéraux Démocrates Européens : "Ce n'est pas les institutions de l'Union qui ne font pas assez. C'est le manque de solidarité active de la part des Etats membres. Et c'est cette solidarité active qu'il nous faut et juste pour ça que j'ai suggéré que chaque Ministre aux Affaires étrangères, chaque semaine appellent les représentants de la Libye dans leur pays et lui demandent de dire quels sont les progrès dans cette affaire". Source : www.rtbf.be

26 avril 2007. Sarkozy promet de faire de la libération des infirmières bulgares incarcérées en Libye "une priorité".

06 mai 2007. Lors de son discours juste après avoir été élu président de la république (salle Gaveau), Nicolas Sarkozy a évoqué à nouveau le sort des infirmières, en se trompant et en les nommant "infirmières libyennes", mais l'important est que l'affaire soit médiatisée et qu'il entreprenne des actions.

08 mai 2007. Monsieur Jacques Barrot, vice-président de la Commission Européenne s'est exprimé: "« ...je dois dire que j'ai été appelé à répondre moi-même deux jours après l'arrivé ee notre chère Miglena Kuneva, j'ai répondu moi-même au Parlement sur l'affaire des infirmières bulgares et j'ai pu voir combien la solidarité européenne était vraie au sein du Parlement. »



22 mai 2007 à Rome en Italie. Dans le cadre d'une rencontre des médias bulgares de l'étranger, organisée par l'agence de presse bulgare BTA, à l'église orthodoxe bulgare Santi Vincenzo e Anastasio une prière a été récitée pour la libération des infirmières bulgares et du médecin palestinien détenus en Libye. Devant l'église, place de la fontaine de Trevi, la célèbre chanteuse bulgare Valiya Balkanska a interprêté "Izlel e Deliu Hajdutin", (la chanson envoyée dans l'espace par la sonde "Voyager" comme héritage de l'humanité). Un écran géant faisait apparaître les images des

détenus. La foule de touristes était nombreuses et le tout a été diffusé par la chaîne de télévision italienne RAI 3.

02 juin 2007. Un plan international prévoit le transfert des infirmières bulgares de la prison de Djudeida vers un hôtel. Antoaneta Nikolova correspondante de radio Deutsche Welle, a annoncé la nouvelle en citant des officiels de la cellule africaine de la Commission Européenne. Un denouement rapide est prevu également par Giovanni Di Stefano, avocat du

colonel Kadhafi et défenseur des intérêts lybiens dans plusieurs affaires.

10 et 11 juin 2007. Benita Ferrero-Waldner, commissaire européenne aux Relations extérieures et le ministre allemand des Affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier sont en Libye pour tenter de trouver une issue à l'affaire. www.lejdd.fr

L'affaire a figurée également à l'ordre du jour de la visite officielle dimanche en Bulgarie de George Bush, président des Etats Unis.

Source Radio Deutsche Welle

13 juillet 2007. Cécilia Sarkozy, l'épouse du président de la république française s'est rendue en Libye.

© Le Nouvel Obs

23 juillet 2007. Cécilia Sarkozy est à nouveau en Libye, accompagnée de Benita Ferrero-Waldner, commissaire européen chargée des relations extérieures et de Claude Guéant, secrétaire général de l'Elysée. Monsieur Nicolas Sarkozy devrait se rendre en Libye mercredi 25 juillet 2007, dans le but d'accélérer le rapatriement des infirmières et du médecin bulgares.

La Bulgarie se mobilise



NE STE SAMI - VOUS N'ETES PAS SEULS

19 juin 2007. A la veille du procès en appel, le médecin palestinien a obtenu la nationalité bulgare. Démarche qu'il avait entreprise trois ans auparavant.

12 mai 2007, des milliers de personnes ont assisté à une messe en plein air dans le centre de Sofia, devant la cathédrale Alexandre Nevski, pour prier pour la libération des cinq infirmières bulgares et du médecin palestinien. La messe était célébrée par Maxim, patriarche de l'église orthodoxe bulgare.

06 mars 2007, un concert de soutien est organisé par la mairie de Sofia (Bulgarie) avec de nombreux artistes. Le bénéfice sera destiné aux familles des infirmières bulgares.

31 janvier 2007. Nikolaï Kokinov, procureur de Sofia (Bulgarie) a annoncé l'ouverture par la Bulgarie d'une enquête sur les tortures auxquelles auraient été soumises les cinq infirmières bulgares et le médecin palestinien.

11 janvier 2007. Le ministre adjoint de la justice bulgare, Margarit Ganev, en visite en Libye, a annoncé qu'il n'y a pas de raison de changer la ligne de défense : « je pense que maître Othman al-Bizanti connaît bien le droit et l'équipe d'avocats bulgares - Yalnuzov, Gatev et Haralambiev - est ce qu'il y a de mieux. » Il a rajouté que, étant donné qu'il n'existe aucun accord au niveau judiciaire entre la France et la Libye, les Avocats Sans Frontières (A.S.F.) ne peuvent pas se constituer en défenseurs des infirmières bulgares. Source 🗗 Darik news (lire en bulgare).

[Note de Bulgaria France: l'avocat bulgare, maître Vladimir Cheytanov, fait également partie de l'équipe, il a été récemment choisi par deux des infirmières.]

Janvier 2007. Le Ministère bulgare des affaires étrangères a pris en charge le voyage en Libye jusqu'au 17 janvier 2007 pour les parents des infirmières bulgares. La Libye a autorisé les visites quotidiennes.

25 décembre 2006. Le quotidien bulgare *Standart* lance une campagne médiatique à laquelle se sont joints la chaîne de télévision *BTV* et la radio *Darik* : que tous les Bulgares de Bulgarie, d'Europe et des Etats-Unis portent le ruban fourni avec le journal ou en papier à découper ou à retirer auprès des ambassades de Bulgarie en symbole de soutien envers les infirmières bulgares et le médecin palestinien.



Dimanche 24 décembre 2006 à 19h00 (18h00 en France), les villes bulgares : Sofia, Vidin, Veliko Turnovo et Dobrich ont suspendu l'éclairage public en signe de protestation contre le sort des infirmières bulgares.

haut de page

Ils apportent leur soutien! Merci.

Le 22 juin 2006 la commune de SERMERSHEIM dans le Bas Rhin (jumelée avec OBZOR en Bulgarie), contactée par monsieur J.P. Eberlin (membre honoraire de notre association Bulgaria France) a accepté de nous apporter son aide en affichant à la mairie l'information concernant ce procès, afin de sensibiliser la population.

Tous nos remerciements à monsieur Roger Kieffer, le Maire, à monsieur Rémy Willmann adjoint au maire et président du comité de jumelage et à madame Haerel secrétaire de mairie

04 juillet 2006 monsieur le député-maire Jean-Louis CHRIST a apposé l'affiche à la mairie de RIBEAUVILLE (68) et à la permanence parlementaire de TURCKHEIM.

06 juillet 2006 monsieur Jean-Marie Bockel, maire de MULHOUSE et sénateur du Haut Rhin s'associe à cette démarche et l'affiche sera posée à l'accueil de la mairie.

18 juillet 2006 merci à monsieur Antoine Home, maire de WITTENHEIM, monsieur Denis RIESEMANN, maire de WITTELSHEIM, monsieur Francis Hillmeyer, député Maire de PFASTATT.

- 🎾28 juillet 2006. La mairie de Lille a confirmé son soutien.
- 10 août 2006. Monsieur Gilbert MEYER, député Maire de Colmar confirme son soutien.
- ♥06 septembre 2006. Monsieur Louis FEDER maire de PULVERSHEIM a mis l'affiche dans sa
- 10 décembre 2006. Monsieur M-O.P. du journal de Genève "Le Courrier". www.lecourrier.ch
- 15 décembre 2006. Monsieur Ivo Andonov, maire de la ville de Silistra.

Articles, dossiers divers:

Un documentaire réalisé par Liseron Boudoul de la chaîne de télévision TF1, diffusé au Journal Télévisé de mardi 19 juin 2007.

Le magazine ELLE du 02 avril 2007 publie une enquête réalisée en Bulgarie auprès des familles des infirmières bulgares.

☑ Human Rights Watch☑ L'Express.fr

haut de page

Informations complémentaires

03 août 2007. L'Etat bulgare a confirmé l'effacement de la dette de la Libye envers la Bulgarie, qui s'élève à un montant de 56 millions de dollars. Ce même montant sera versé par la Bulgarie au Fonds international Benghazi afin de participer aux frais de rénovation de l'infrastructure médicale en Libye.

Le 27 mai 2007 (suite à l'acquittement des infirmières bulgares concernant l'accusation de calomnies envers des policiers libyens) le fils de Kadhafi, Seif Al Islam s'est exprimé au sujet des infirmieres comme President de la Fondation Kadhafi :

« Les signaux d'un denouement proche de cette crise sont apparus, après les negociations le 10 mai 2007 à Bruxelles entre les familles des enfants lybiens infectés du virus du Sida et la Communauté Européenne » a-t-il declaré dans un communiqué répris par AFP, « les répresentants des enfants ont accepté les résultats de ces negociations et est apparue une lueur d'espoir d'un trés rapide réglement de la crise. » Source Mediapool

Octobre 2005. L'association "*Recommandation 17 26*" créée en Bulgarie par des intellectuels bulgares, s'élève contre la stratégie de la diplomatie "silencieuse".

« Nous insistons pour que les autorités bulgares – le président de la République, le Parlement et le gouvernement – demandent officiellement aux autorités libyennes d'assumer leurs responsabilités pour la violation drastique des droits humains de nos infirmières. Nous insistons aussi pour qu'une enquête officielle soit ouverte sur les tortures sous l'égide du Haut commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme ». www.1726.dir.bg

28 octobre 2005. D'après ©Novinite.com, Saif al-Islam, fils de Muammar Qaddafi, aurait admis la culpabilité des autorités libyennes concernant la transmission de sida auprès des enfants. Il aurait également confirmé que les infirmières bulgares et le docteur palestinien avaient été torturés.

20 octobre 2011. La mort de Moammar Kadhafi, 69 ans, a été annoncée jeudi 20 octobre 2011, suite aux blessures à la tête et aux jambes par les forces de l'OTAN dans les combats de Syrte.

haut de page

Divers

- 12 décembre 2005. Un excellent conseil suggéré par Paul Haviland, Nishan Dzhingozyan et Stefka Regelous (www.nishand.org) d'envoyer une carte par voie postale à l'occasion de Noël à chacun des prisonniers. La carte est à glisser dans une enveloppe sur laquelle il faudra indiquer l'adresse de l'ambassadeur de Bulgarie en Lybie :

H.E. Zdravko Velev

Embassy of the Republic of Bulgaria Selma Ben al-Ukua Str., Ben Ashtour Area No. 58-6 P.O.Box 2945 Tripoli GSPLA Jamahiriyah (Libya)

- 12 décembre 2005 - Conseil européen / Présidence luxembourgeoise

Intervention de Catherine Guy-Quint députée au parlement européen : « Monsieur le Président, je voulais simplement rappeler qu'il y a quatre semaines, nous avons parlé ici des infirmières bulgares et du médecin palestinien enfermés en Lybie. Depuis, le jugement qu'ils attendaient a été repoussé au 31 janvier. Depuis, nous avons appris qu'en 2005, dans le cadre de la lutte contre le sida, l'Union européenne a envoyé plus d'un million d'euros pour les enfants qui

avaient été contaminés à l'hôpital de Benghazi. Depuis, nous avons appris que la Libye attend encore plus d'argent pour faire un geste. Depuis, aucune autorisation n'a été délivrée pour aller visiter ces femmes et cet homme en prison en Lybie.

Enfin, depuis, quatre semaines ont passé pour cet homme et ces femmes qui ont été accusés, torturés et qui, depuis sept années, attendent d'être traités justement, conformément aux droits de l'homme. Monsieur le Président, tant qu'ils ne seront pas libérés, il nous faudra le rappeler. » www.catherine-guy-quint.org

- 13 décembre 2005. Sylvie Vartan a adressé un courrier de soutien aux infirmières bulgares.

Mis en ligne le 03 mars 2005 - Nombreuses mises à jour et modifications - Dernière mise à jour le 27 juillet 2007. MàJ 20 octobre 2011.

haut de page

Accueil Qui sommes-nous Evénements Forum Bulgarie Contact